DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

N° 10

OBJET :
Affectation des résultats 2024 du budget principal de la Ville

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :
M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI, Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH	Procuration à M. GUIRAUDET
Mme ANGELO	Procuration à Mme BERRA
Mme GROSJEAN	Procuration à Mme HAGEGE RADUTA
M. TAYBI	Procuration à M. GELLER
Mme DARROUX	Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX	Procuration à M. GALLIMIDI
M. WISS	Procuration à M. CUSMANO
M. LAYAIDA	Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON	
M. BOUTRON	Procuration à M. Mme CHENET
M. DUCHÊNE	Procuration à M. ESKENAZI

Absent :
M. RAUMEL

Secrétaire de séance :
Annie QUIRET

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 8 AVR. 2025

Publiée le : - 8 AVR. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 8 AVR 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Service Financier
TD

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

DELIBERATION N°10

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu les articles R. 2311-11 et R. 2311-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que le compte administratif 2024 du budget principal de la Ville a permis de constater un résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 9 055 146,26 €

Considérant que pour 2024 il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant que la section d'investissement dégage un résultat positif de 1 221 242,51€.

Vu l'avis de la commission des Finances et du Développement économique en date du 14 mars 2025

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 27 voix pour et 6 abstentions,

AFFECTE, le résultat de la section de fonctionnement arrêté au compte administratif 2024 du budget principal de la ville, au compte 1068 du budget primitif 2025 : 3 609 302,16 €.
Report en section de fonctionnement, au compte R002 du budget primitif 2025 : 5 445 844,10 €.

Report en section d'investissement, au compte R001 du budget primitif 2025 : 1 221 242,51€.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Annie QUIRET
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTMORENCY (Val-d'Oise)

Maxime THORY
Maire de Montmorency